



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14
Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr
Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2018 à 19h00

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GUIMONT Yves.

Absent : Alain GALY (procuration à GUIMONT Yves)

GUIMONT Yves est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- *Vote des taux d'imposition 2018*
- *Délibération de subventions aux associations 2018*
- *Affectation des résultats*
- *Vote budgets primitifs 2018: Commune, Logements sociaux*
- *Délibération poursuite transformation POS en PLU*
- *Délibération modification des statuts de la communauté des communes : ajout d'une compétence*
- *Délibération propositions commissions syndicales*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

• **Vote des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'évolution des taxes locales afin d'élaborer le budget primitif. Les taux actuels sont de **9.80%** pour la taxe d'habitation, **18.82%** pour la taxe foncière sur le bâti, **121.88 %** pour la taxe foncière du non bâti
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité décide de modifier les taux des taxes d'imposition pour l'année 2017 : **10.00%** pour la taxe d'habitation, **19.19 %** pour la taxe foncière sur le bâti, **121.88 %** pour la taxe foncière du non bâti

➤ **Subventions aux associations**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant de différentes associations ayant officiellement sollicité la commune et rempli leurs obligations légales en matière de présentation des documents comptables, financiers et administratifs.

Le conseil doit se prononcer sur les sommes à attribuer aux associations pour l'année 2017.

Après discussion, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire et attribue pour les différentes associations la somme de :

- ACCA : 150€
- Société de Pêche : 150€
- Association des Amis de La Courbière : 120€
- Union Fédérale Ariégeoise des Anciens Combattants : 50€
- Croix Rouge Française : 110€
- Coopérative scolaire Rabat : 50€
- Coopérative scolaire Banat : 50€
- Comité des Fêtes : 2000€
- Sapeurs Pompiers : 80€
- Club de Rugby de Tarascon: 30€
- Pétanque Tarascon : 50€
- VVM : 120€
- Amis du PNR : 100€

Soit un total de subventions de 3060.00€

➤ **Affectation de résultats**

Les affectations des résultats de l'exercice 2017 concernant les budgets Commune et Logements sociaux sont adoptés à l'unanimité sur les bases des propositions avancées.

➤ **Vote des Budgets primitifs 2018**

Il est rappelé que les budgets primitifs sont votés à l'équilibre recettes/dépenses.

- **Budget Commune** : adopté à l'unanimité,
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 151 621.55€
 - Recettes/ dépenses investissement : 98 191.89€
- **Budget Logements sociaux** : adopté à l'unanimité
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 22 091.51€
 - Recettes/ dépenses investissement : 16 688.56€

➤ **Délibération poursuite transformation POS en PLU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2017 qui dote la Communauté de Communes du Pays de Tarascon de la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal ». La commune de Gourbit doit délibérer en vue de la poursuite par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon des procédures d'évolution des documents d'urbanisme en cours au moment du transfert de la compétence. Monsieur le Maire précise que le contrat relatif à cette procédure est transféré de plein droit à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Monsieur le Maire propose d'acter la reprise de la procédure suivante :

- Commune de Gourbit : transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme / phase de finalisation du PADD,

La prise d'effet de la reprise de la procédure aura lieu dès l'intervention de la délibération en ce sens de la commune de Gourbit.

Monsieur le Maire propose également qu'une convention entre la Communauté de Communes et la commune de Gourbit soit mise en place pour organiser les modalités d'exécution de la poursuite de cette procédure. Il en présente le contenu.

Après débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la poursuite de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme actuellement en phase de finalisation du PADD pour la commune de Gourbit,

- de l'habiliter à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon ayant pour objet les modalités d'exécution de la poursuite des procédures des documents d'urbanisme,

- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Maire met sa proposition au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire, autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée

➤ **Délibération modification des statuts de la communauté des communes : ajout d'une compétence**

Cette délibération est reportée à l'unanimité des présents qui souhaitent avoir des précisions sur une partie des statuts. La communauté des communes sera interrogée.

➤ **Délibération propositions commissions syndicales**

Cette délibération est reportée.

➤ **Questions diverses :**

- Monsieur RASCOL indique avoir envoyé un courrier à M. CUMINETTI au sujet des estives. Transmission du courrier aux membres du conseil en main propre.

- Monsieur POUTEAU demande la consultation du grand livre et se réfère à l'article L 311-9 relations entre le public et les administrés. Il interroge sur les gîtes communaux. Sont-ils assujettis à la TVA : réponse non.

- Monsieur POUTEAU signale que le site de la commune n'est pas à jour. Il demande également si Abritel rapporte de l'argent à la commune. Réponse : non. Il demande s'il est possible d'ajouter sur le site de la commune des informations sur les gîtes des administrés ou bien des liens pour y accéder. Réponse : le site communal n'est pas voué à faire de la publicité privée.

- Monsieur DOUARCHE demande si les trous seront rebouchés cette année, réponse : dès réception de l'enrobé commandé, le travail sera effectué.

- Monsieur BOCK signale que la croix du chemin de Malières est descellée de son embase

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h15